

Protocoles de remboursement pour la conférence annuelle du CATON

Le CATON maintient son engagement à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel et des occasions d'engagement qui sont pertinentes, opportunes et de grande qualité afin de faire progresser la recherche sur la mobilité des étudiants et l'élaboration des voies de transfert en Ontario dans le secteur des études postsecondaires. De plus, le CATON s'engage à soutenir une participation équilibrée et diversifiée du point de vue des établissements à la conférence annuelle. Les protocoles de remboursement suivants visent à fournir un soutien financier aux établissements afin d'assurer une implication et un engagement continus.

1. Pour garantir des débats vigoureux et engagés, le CATON encourage la participation du secteur collégial et du secteur universitaire et accordera une dispense de frais d'inscription à la conférence pour **quatre** participants de chaque établissement.
 - a. Les établissements peuvent choisir de soutenir des participants supplémentaires en plus de leur quatre participants originaux au coût de 100 \$ par personne inscrite. Il y aura une liste d'attente pour s'assurer que l'espace le permet.
2. Pour les participants qui habitent à 60 km ou plus du lieu de la conférence, les coûts de transport en **classe économique** (pour le train, l'avion et l'autocar) seront remboursés sur présentation des reçus originaux. Le kilométrage sera remboursé pour les véhicules personnels au tarif de 46,5 cents du kilomètre.
3. Veuillez noter que l'hébergement sera remboursé aux participants le lundi soir seulement et uniquement à ceux qui habitent à 60 km ou plus du lieu de la conférence. Pour obtenir le remboursement, merci de soumettre vos reçus de facture originaux à Mme Lena Balata à l'adresse suivante :

Lena Balata
Office Coordinator
Ontario Council on Articulation and Transfer
180 Dundas Street West, Suite 1902
Toronto, ON M5G 1Z8
4. Le dîner, le déjeuner du 2^e jour de la conférence et les pauses-santé sont inclus dans le cadre de l'inscription à la conférence; par conséquent, ces repas seront pris en charge pour tous les participants. Toute dépense pour des repas supplémentaires sont à la charge du participant.
5. Les coûts d'inscription et de voyage/d'hébergement pour les conférenciers qui sont sélectionnés pour faire partie du programme de la conférence seront remboursés par le CATON et ne sont pas comptés dans les quatre places allouées

aux établissements. Pour en savoir davantage sur la politique de remboursement des conférenciers, veuillez contacter M^{me} Lena Balata à lbalata@oncat.ca.